



PLAN REGIONAL

« Midi-Pyrénées Energies 2011-2020 »

Une action du Plan Climat Régional

Considérant les engagements pris lors de l'adoption de son Plan Climat 2 en novembre 2009, visant une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 (par rapport au niveau atteint en 1990), la Région Midi-Pyrénées entend renforcer son action en prenant appui sur la solution la plus sûre et la plus économique face aux enjeux énergétiques actuels : la réduction des consommations,

Considérant le bilan positif des actions qu'elle a déjà mis en œuvre, notamment en application de son plan bâtiments économes Midi-Pyrénées adopté en 2008, mais aussi celles menées au titre de ses politiques sectorielles (en particulier transports, agriculture, développement économique, tourisme, aménagement du territoire),

Considérant que les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie primaire en Midi-Pyrénées sont le bâtiment (52% des consommations énergétiques régionales, dont 33% pour le résidentiel et 19% pour le tertiaire) et les transports (35% des consommations régionales) et que ces deux secteurs émettent 83% des émissions de CO₂ d'origine énergétique (52% pour le transport et 31% pour le bâtiment),

Considérant que de l'ordre de 70 à 100 000 ménages (de 6 à 8% des ménages) en Midi-Pyrénées sont en situation de précarité énergétique et habitent un logement « énergivore » et que la réduction de cette situation constitue une priorité d'action pour la Région,

Considérant la mobilisation de la Région, depuis le début des années 2000, pour le développement de la production d'énergies renouvelables au regard des principales potentialités des territoires, notamment pour le développement du solaire (photovoltaïque et thermique) et du bois-énergie, et de l'enveloppe financière de 4 millions d'euros qu'elle consacre chaque année à cette politique ainsi que du dispositif de prêts bonifiés mis en place en 2010 et doté de 700 millions d'euros jusqu'à fin 2013,

Considérant sa volonté de renforcer son effort en soutenant plus fortement, sous réserve des décisions de l'Assemblée Plénière de juin 2011, les installations de méthanisation individuelles (notamment à la ferme) et collectives qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à mettre en valeur un gisement local de production d'énergie renouvelable,

Considérant que dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie, le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire régional sera identifié et notamment le potentiel d'une meilleure utilisation du gisement géothermal en nappe profonde,

Considérant que les enjeux sociaux, économiques, environnementaux en matière de climat et d'énergie sont considérables et, pour certains, urgents,

Considérant le rôle déterminant que la Région peut jouer pour favoriser la maîtrise des consommations énergétiques en Midi-Pyrénées.

La Région décide de faire de la maîtrise de la demande en énergie et de l'efficacité énergétique des priorités en les inscrivant dans toutes les politiques régionales, sans exception. C'est l'objet du plan régional « Midi-Pyrénées Energies » doté sur la période 2011-2020 de 260 M€ de mesures directes.

Ce plan vise prioritairement à réduire significativement la précarité énergétique dans laquelle se trouve certains ménages vivant en Midi-Pyrénées et, plus généralement, à améliorer sensiblement la performance énergétique des bâtiments existants.

En 10 ans, la Région a la volonté notamment de réaliser ou de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- **70 000 logements énergivores** occupées par des ménages aux revenus modestes réhabilités sur le plan énergétique ;
- **200 bâtiments innovants soutenus** dans le cadre des appels à projets « bâtiments économes » permettant de faire émerger et de diffuser des pratiques préparant l'avenir ;
- **30% de réduction des consommations d'énergie** dans le parc des lycées publics de Midi-Pyrénées, sur la base des consommations constatées en 2008 ;
- **16 000 parcours de formation** sur le secteur du bâtiment dont 30% correspondant à des « nouveaux » métiers liés à l'éco-construction, pour que d'innovantes, ces formations deviennent incontournables et systématiques ;
- **développement en Midi-Pyrénées des opérations de recherche et d'innovation relatifs à la maîtrise de l'énergie et aux voies alternatives aux énergies fossiles** ;
- **introduction progressive de conditions énergétiques à l'intervention de la Région**, permettant d'agir sur tout type de bâtiments (bâtiments, hôtels et pépinières d'entreprises, hébergements touristiques, bâtiments publics, patrimoine).

Ce plan combine des **mesures directes d'investissements pour favoriser la maîtrise de l'énergie** (en particulier dans les logements sociaux, les bâtiments publics, les lycées) et des **mesures d'accompagnement** en amont (recherche, innovation, formations dans le domaine de l'éco-construction, éco-réhabilitation, éco-matériaux, énergies renouvelables) et en aval (actions de sensibilisation, accompagnement dans la maîtrise de l'énergie, mise en réseau des acteurs et mutualisation des moyens).

1) Des mesures directes d'investissement en faveur des économies d'énergie

- **Amplification de l'éco-chèque logement Midi-Pyrénées pour les particuliers propriétaires occupants sous conditions de ressources et propriétaires bailleurs conventionnant avec l'Anah** : il est décidé d'augmenter significativement le nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides de la Région sous conditions de ressources, de simplifier le dispositif (sont désormais éligibles tous travaux d'amélioration énergétique permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 25% après travaux, diagnostic à l'appui) et d'augmenter le montant de l'éco-chèque en le portant à :
 - * 1 500 € pour les propriétaires occupants,
 - * 1 000 € pour les propriétaires bailleurs.

La Région a pour objectif d'**attribuer 3 300 éco-chèques par an pour des travaux d'économies d'énergie** et prévoit de se doter d'un **budget annuel de 5 M€**.

La Région poursuivra son partenariat, engagé depuis 2009 avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), en mobilisant en secteur programmé d'amélioration de l'habitat, mais également – et ce sera nouveau - en secteur dit diffus (non programmé) - son dispositif éco-chèque. La Région s'attachera à signer, d'ici fin 2011, avec l'Anah et les Départements des Contrats Locaux d'Engagement contre la précarité énergétique et à poursuivre un partenariat avec les collectivités engagées dans des programmes d'amélioration de l'habitat.

- **Rénovation énergétique des logements sociaux locatifs publics** : l'objectif poursuivi sera de réduire d'au moins 30% les consommations énergétiques et d'atteindre *a minima* la classe énergétique C après travaux.
 - **Parc géré par des organismes du logement social** : davantage de logements seront éligibles (consommation énergétique supérieure à 190 kWh/m²/an avant travaux, doublement des aides actuelles moyennes et bonus pour l'atteinte du niveau du label BBC-Effinergie Rénovation®). Le **budget annuel prévu est de 8,1 M€**. Les subventions de la Région seront conditionnées à la limitation de l'augmentation du loyer suite aux travaux (maximum 25% des économies de charges au lieu des 50% prévus réglementairement) en contrepartie des certificats d'économie d'énergie générés par ces travaux qui sont au bénéfice des organismes du logement social (qui correspondent à une aide indirecte de l'ordre de 500 € par logement). La Région amplifiera ainsi significativement ses efforts dans le cadre de son partenariat, formalisé depuis 2009, avec l'Union Sociale de l'Habitat qui assure notamment le relais de l'action régionale auprès de la quarantaine d'organismes intervenant en Midi-Pyrénées.
 - **Parc géré par les collectivités** : les subventions de la Région seront conditionnées à la réalisation de 30% d'économie d'énergie et l'atteinte au minimum de la classe énergétique C après travaux. Le **budget annuel prévu est de 500 k€**.

Au total, la Région a pour objectif de contribuer à rénover énergétiquement 3700 logements sociaux locatifs par an.

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics** : au-delà de la mise en place de conditions énergétiques à l'attribution des aides régionales, la Région incitera, dans le cadre des politiques territoriales, à la rénovation énergétique particulièrement performante des bâtiments publics des collectivités. **L'intervention de la Région sera conditionnée à la signature de conventions de partenariats locaux.**
- **Amplification de l'appel à projets « bâtiments économes de qualité environnementale »** (destiné aux collectivités, TPE/PME et organismes du logement social), en partenariat avec l'ADEME et conjointement avec le FEDER jusqu'en 2013. L'enveloppe apportée par la Région sera doublée (**de 500 k€ en 2011 le budget sera porté à 1 M€ par an à partir de 2012**). La Région a pour objectif de soutenir **200 projets remarquables et innovants sur la durée du plan.**
- Poursuite jusqu'en 2013 du **soutien régional en matière de performance énergétique des exploitations agricoles** au titre du PPE (Plan de Performance Énergétique, mobilisant des fonds européens FEADER), **doté d'une enveloppe de 500 k€ par an**. Ce dispositif concerne :
 - les bâtiments et équipements liés à la production et l'utilisation d'énergies renouvelables destinés au séchage en grange des fourrages ;
 - les matériaux, équipements matériels et aménagements pour l'isolation des locaux et des réseaux de chauffage et de ventilation attachés à certaines productions (porcs, volailles maigres, œufs, palmipèdes gras, lapins).
- Poursuite des économies d'énergie dans le patrimoine régional :

Dans les lycées publics, la Région se fixe comme objectif de réduire de 30% d'ici 2020 la consommation globale des établissements sur la base des consommations de 2008.

Pour les travaux dans les lycées, un référentiel technique et environnemental sera défini : joint à tout programme de rénovation, il visera l'objectif d'atteindre progressivement le niveau BBC rénovation soit un gain de 40% par rapport au niveau de la réglementation actuelle, permettant ainsi à la Région de contribuer largement

aux objectifs nationaux retenus. **La Région mobilisera pour les travaux d'économies d'énergie dans les lycées 10 M€ en moyenne par an.**

En parallèle et dès 2011, elle mettra en place un plan de comptage et des indicateurs de performance. A moyen terme, elle formera, aux enjeux de réduction des consommations énergétiques, tous les agents régionaux des lycées et les équipes mobiles dédiées. Afin de venir en appui des établissements, la Région étudiera la faisabilité de groupements de commande d'achat d'énergie et d'exploitation, la révision des contrats d'exploitation (en généralisant l'intéressement). En complément, les actions éco-responsables dans les lycées, notamment les agendas 21 lycées, qui permettent d'agir sur les comportements continueront d'être encouragées.

2) Des mesures transversales : la Région met en place progressivement des conditions environnementales à l'attribution de ces aides. L'accompagnement de la Région à des projets de construction ou de rénovation de bâtiments (hôtels d'entreprises, pépinières, hébergements touristiques, bâtiments et équipements publics, logements étudiants) sera conditionnée à l'atteinte d'une performance énergétique élevée.

3) Des mesures d'appui :

- **Recherche et innovation :** les interventions de la Région auront un impact significatif sur la maîtrise de l'énergie dans le cadre de ses politiques de soutien à la recherche et à l'innovation. Cet accompagnement visera en particulier à optimiser les systèmes de production, de gestion, de distribution et de stockage de l'énergie électrique (piles à combustible, batteries de nouvelles génération, gestion des capteurs photovoltaïques, mécatronique de puissance, optimisation des parcours et des flux, ...); mais aussi à explorer des voies alternatives aux énergies fossiles par la promotion par exemple des biotechnologies blanches et vertes ou encore de l'hydrogène et des piles à combustibles. La Région ciblera son action notamment sur :
 - les contrats d'appui innovation (soutien aux projets innovants, collaboratifs ou non, portés par des entreprises proposant des techniques ou des matériaux favorisant la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment, le transport et/ou l'industrie) et le renouvellement de l'appel à projets Eco Innov, dont l'objectif est de favoriser l'innovation notamment dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et de l'éco-conception ;
 - le lancement, dès 2011, de l'appel à projets AEROSAT, qui permet d'accompagner l'ensemble des initiatives technologiques de l'aéronautique et vise plus particulièrement à réduire les consommations énergétiques des aéronefs en agissant notamment sur les matériaux (ex : composite), les systèmes et la motorisation ;
 - l'accentuation de son effort en faveur du soutien des projets du pôle Aérospace Valley et du pôle Agrimip comportant une dimension énergétique (par exemple éco-matériaux, bio-carburants) ;
 - au-delà des appels à projets, le lancement dans le cadre du SRDE 2011-2016 des contrats laboratoires/entreprises qui porteront des transferts de technologies dans ce domaine.
- **Entreprises :** d'une manière générale, la Région contribuera aux efforts des entreprises au travers de l'accompagnement de leurs projets de développement (une modulation de l'aide sera rendue possible grâce à des critères élargis qui prendront en compte le niveau de maîtrise de l'énergie). Par ailleurs, un soutien à des actions collectives de sensibilisation et d'accompagnement est prévu pour des entreprises qui s'engagent dans la maîtrise de l'énergie (bâtiment, procédé

industriel, développement du recours à l'énergie renouvelable...). Enfin, l'aide au conseil stratégique des entreprises pourra s'appliquer aux études énergétiques.

- **Formation** : dans le cadre du Contrat de Plan de Formation Professionnelle, la Région poursuivra et amplifiera son implication dans le domaine des nouveaux métiers du bâtiment (éco-construction, éco-réhabilitation, éco-matériaux, énergies renouvelables). **16 000 parcours de formation** seront accompagnés en 10 ans sur le secteur du bâtiment dont 30% correspondant à des « nouveaux » métiers en lien avec les éco-bâtiments, **ce qui représente un budget annuel de 2,5 millions d'euros**.
- **Transports** : en matière de transport ferroviaire, la **livraison des 25 Régiolis entre 2013 et 2015** contribuera également à améliorer la consommation d'énergie. Sur un parcours identique en distance et en temps, par rapport aux matériels actuellement en service, les économies réalisées sont ainsi estimées à 12% en mode thermique et 19% en mode électrique. En outre, la Région rendra obligatoire, dans le cadre de ses délégations de service public relatives aux bus régionaux, la **formation des chauffeurs routiers à l'éco-conduite**.
- **Information et accompagnement** : la Région poursuivra son soutien au réseau régional des Espaces Info Energies, qui apportent des conseils neutres et gratuits aux particuliers, des Agences Locales de l'Energie et de l'Agence Régionale Pour l'Environnement.
- **Mise en réseau des acteurs de la filière et participation à la mutualisation des moyens**, en participant à la pérennisation du CeRCAD (Centre de Ressources de la Construction et de l'Aménagement Durables en Midi-Pyrénées).

Enfin, la Région étudiera la **faisabilité économique et juridique de la mise en place d'un opérateur public régional d'investissement en énergie, qui viendrait en appui des politiques régionales**. Cette étude tiendra notamment compte du potentiel des opérateurs régionaux existants que sont la SEM COGEMIP et l'Agence Régionale Pour l'Environnement.

4) La diffusion, le suivi et la gouvernance du Plan Régional « Midi-Pyrénées Energies 2011-2020 »

Afin de favoriser la mobilisation générale des acteurs concernés par la maîtrise de l'énergie et faire connaître son nouveau Plan, **la Région proposera l'organisation d'une Conférence Régionale de l'Energie**, associant en particulier des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques et des associations d'usagers.

Afin d'être pragmatique dans un contexte généralisé de difficultés financières et d'optimiser son effort, **la Région s'attachera à poursuivre, amplifier voire conclure des partenariats avec les acteurs publics intervenant auprès des cibles concernées par le plan régional**.

Ce nouveau plan d'actions, qui s'inscrit pleinement dans le Plan Climat Régional et donc en cohérence avec l'Agenda 21 régional, **fera l'objet d'un suivi par les Vice-présidents concernés et d'une évaluation annuelle afin de mesurer l'atteinte des objectifs, notamment pour ce qui concerne les mesures donnant directement lieu à des investissements en faveur d'économies d'énergie**. Cette évaluation permettra, le cas échéant, de proposer des adaptations dans la durée, le contexte de l'énergie, tant réglementaire, technologique, qu'économique évoluant parfois très rapidement.